Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

PLUm
plan local d'urbanisme métropolitain
Tours métropole Val de Loire

PADD : UN PROJET DE TERRITOIRE POUR UNE VISION DE LA MÉTROPOLE À 2040

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables constitue la colonne vertébrale du futur Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm). Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement que la Métropole souhaite mettre en œuvre à l'horizon 2040. Ces orientations serviront de référence pour valoriser les paysages, protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers et préserver ou remettre en bon état les continuités écologiques. Elles serviront également de référence pour définir les orientations en matière d'habitat, pour les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs. Enfin, le PADD fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Un PADD reflet d'une coopération intercommunale renforcée et d'un projet métropolitain affiné

L'élaboration du PLUm marque une nouvelle étape dans l'intensité et la portée de la coopération intercommunale. Son PADD constitue une opportunité majeure pour poursuivre la structuration du territoire métropolitain de manière cohérente à l'échelle des 22 communes et favoriser la réalisation des grands projets existants ou à venir qu'ils soient d'échelle communale ou métropolitaine.

Conférence des enjeux

Un projet fruit d'une démarche collective

UN PADD PRÉPARÉ AU COURS D'UNE SÉRIE DE RENCONTRES : LES ATELIERS DU PLUm

Atelier du PLUm

Les ateliers du PLUm qui ont réuni les élus de Tours Métropole Val de Loire et des 22 communes membres, des techniciens ainsi que différents acteurs institutionnels du territoire et autres personnes ressources ont permis d'identifier les valeurs et les sujets majeurs devant guider l'aménagement du territoire métropolitain et l'élaboration du PLUm. **Ce travail accessible sur le site de la Métropole sous la forme de huit publications « les cahiers du PLUm » constitue le socle à partir duquel les grandes orientations du PADD ont été structurées.**

UN DOCUMENT CONSOLIDÉ LORS DES ATELIERS TERRITORIAUX

Ces grandes orientations ont été consolidées lors de la conférence des enjeux qui s'est tenue le 30 mars 2023 et ont été affinées lors des ateliers territoriaux réunissant les communes par entités territoriales.

DES ORIENTATIONS DÉBATTUES AU SEIN DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN ET DES 22 CONSEILS MUNICIPAUX

Le 26 juin 2023, le Conseil Métropolitain a débattu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Elles font également l'objet d'un débat au sein des conseils municipaux des 22 communes de la Métropole (de septembre à décembre 2023).

Un projet qui porte les valeurs du territoire et se décline en 3 grandes orientations

Au cœur de son projet, la Métropole souhaite respecter et valoriser les « biens communs » du territoire : les ressources naturelles (eau, air, sols, biodiversité…), les espaces naturels, forestiers et agricoles, le patrimoine tant naturel, paysager que bâti. Ces biens communs sont des richesses locales constituant un héritage à préserver en même temps que de nouvelles pratiques sont à considérer.
Dans le contexte actuel de transitions environnementale et démographique, la Métropole souhaite consolider et améliorer son organisation territoriale tout en répondant au besoin de proximité dans les services rendus (mobilité, équipements…) et l'accès aux différentes fonctions urbaines et aux aménités naturelles.
Enfin elle entend remplir son rôle de Métropole entrainante par le maintien de son dynamisme économique et l'entretien de ses marqueurs métropolitains (culture, enseignement, haute technologie, etc.).

AU REGARD DE CETTE AMBITION LE PADD S'ARTICULE AUTOUR DE 3 GRANDES ORIENTATIONS POUR FIXER LA TRAJECTOIRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA MÉTROPOLE À 2040

AXE 1 : Un territoire en transition, qui répond à l'urgence climatique et environnementale

AXE 2 : Un territoire accueillant, valorisant la proximité et le bien vivre ensemble

AXE 3 : Un territoire attentionné, qui cultive ses richesses environnementales et patrimoniales

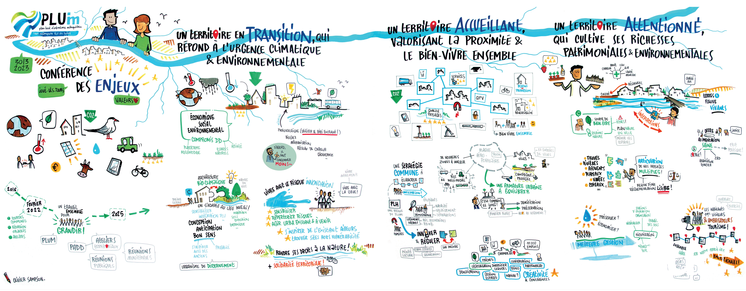

Scannez pour découvrir les cahiers du PLUm

Tours métropole Val de Loire

www.tours-metropole.fr/plum